ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/SPS/GEN/572 22 juin 2005

(05-2659)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

INFORMATIONS ACTUALISÉES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Note du Secrétariat¹

Rappel des faits

- 1. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (MENDC) a pour objectif d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales (SPS) afin d'obtenir et de conserver un accès aux marchés.
- 2. Le MENDC est à la fois un mécanisme de financement et de coordination. Un financement sous forme de dons est disponible à l'intention d'organismes publics et privés de pays en développement désireux de respecter les normes SPS internationales et de pouvoir accéder aux débouchés ou conserver leurs débouchés en conséquence. Le MENDC accorde des fonds pour deux types de dons: les dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets. Les dons pour l'élaboration de projets visent à combler l'écart entre la recension des besoins d'assistance technique et l'élaboration de propositions relatives à des projets cohérents. Le MENDC permet aussi de financer des projets. Les dons ont une valeur se situant généralement entre 300 000 et 600 000 dollars EU. Les candidats doivent prendre en charge une partie du coût financier des projets.
- 3. Les demandes de financement sont examinées lors des réunions du Groupe de travail du MENDC.³ Ces demandes doivent être présentées 45 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail. La prochaine réunion du Groupe de travail doit se tenir les 6 et 7 septembre 2005, au siège de l'OMC à Genève. La date limite fixée pour la réception des projets destinés à être examinés lors de cette réunion de septembre est le 1^{er} juillet 2005. Les projets soumis après cette date seront examinés lors de la prochaine réunion du Groupe de travail qui se tiendra au début 2006.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les candidats appartenant au groupe des pays les moins avancés doivent financer au moins 10 pour cent du coût du projet au moyen de leurs propres ressources, les autres pays en développement devant financer au moins 25 pour cent de ce coût. Pour des renseignements plus détaillés sur les critères d'admissibilité, le processus de présentation des candidatures et les dispositions régissant le MENDC, voir le document G/SPS/GEN/523.

³ Le Groupe de travail du MENDC est composé de représentants des cinq organisations partenaires (FAO, OIE, Banque mondiale, OMS et OMC) ainsi que de représentants de donateurs. On achève de mettre au point des dispositions concernant une formule permettant la représentation des parties prenantes dans les éventuels pays bénéficiaires.

4. Des renseignements complémentaires sur le MENDC, concernant notamment le Plan d'activité, les formulaires de candidature et les données sur les projets approuvés, sont disponibles sur le site Web du MENDC, à l'adresse www.standardsfacility.org. Ce site Web contient également des matériels pédagogiques provenant d'organisations partenaires (FAO, OIE, Banque mondiale, OMS et OMC) et un lien avec la base de données sur les activités techniques SPS réalisées de 2001 à 2003.

État de l'exécution des projets

- 5. Le Groupe de travail du MENDC s'est réuni le 11 mars 2005. À cette réunion, un don pour la réalisation de projets et huit dons pour l'élaboration de projets ont été approuvés. Le don pour la réalisation de projets concerne l'aide aux pays en développement aux fins de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale (projet MENDC 56). Des dons ont été approuvés aux fins de l'élaboration de projets au Bénin, au Cambodge, à Djibouti, en Guinée, au Malawi, au Mozambique, au Yémen ainsi que d'un projet contribuant à la coopération SPS au niveau régional entre pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.
- 6. On trouvera au tableau 1 un état récapitulatif de l'état d'avancement des projets pour la réalisation desquels le MENDC a consenti un don, le tableau 2 concernant les projets pour l'élaboration desquels le MENDC a effectué un don. Un plan de travail actualisé pour 2005, comprenant une description succincte des projets en cours, est présenté à l'annexe 1 du présent document.

Tableau 1: État d'avancement des projets pour la réalisation desquels le MENDC a accordé un don

Titre du projet	État d'avancement	Budget du projet (en dollars EU)
MENDC 56: Renforcement des capacités aux fins de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale	Projet approuvé en mars 2005. Contrat signé avec l'International Feed Industry Federation. La réalisation du projet doit commencer en juillet 2005.	150 000
MENDC 37: Assistance aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre de la NIMP n° 15 (Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international)	Projet approuvé en septembre 2004. L'élément principal de ce projet, un atelier sur la mise en œuvre de la NIMP n° 15 s'est tenu à Vancouver (Canada) du 28 février au 4 mars 2005. Ce projet est près de s'achever. Des matériels pédagogiques concernant l'atelier peuvent être consultés sur le site Web de la CIPV, à l'adresse www.ippc.int	332 000
MENDC 13: Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à l'intention de certaines régions d'Afrique pour développer la capacité du secteur public et du secteur privé à respecter les normes sanitaires aux fins du commerce international du bétail sur pied et des produits animaux	Projet approuvé en septembre 2004. En attente d'un plan de réalisation détaillé de l'OIE.	305 000
MENDC 14: Projet de l'OIE relatif à l'évaluation de la capacité vétérinaire	Projet approuvé en novembre 2003. Exécution en cours. Le mécanisme d'évaluation de la capacité vétérinaire (mis au point en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture) a été mis à l'essai sur le terrain en Amérique du Sud. Ce mécanisme fera ensuite l'objet d'un essai pilote dans deux pays d'Afrique subsaharienne. Ce projet doit s'achever en 2006.	37 000
MENDC 20: Plans nationaux axés sur le développement dans le domaine SPS	Projet approuvé en septembre 2004. Exécution en cours. Projet de méthodologie présenté aux fins d'observations. Activités sur le terrain prévues en Ouganda et au Pérou pendant le dernier trimestre de 2005. Ce projet doit s'achever en 2006.	170 862
MENDC 19: Arrangements types pour une participation au niveau national des parties prenantes aux activités SPS	Projet approuvé en septembre 2004. Exécution en cours. Travaux sur le terrain préliminaires réalisés au Paraguay et à Sri Lanka. Dans l'attente d'une méthode et d'un suivi sur le terrain. Ce projet doit s'achever en 2006.	291 218
MENDC 9: Programme type pour élaborer des normes alimentaires dans le cadre d'une analyse des risques	Projet approuvé en novembre 2003. Mise en œuvre différée, doit commencer en juillet 2005. Ce projet doit s'achever en 2006.	70 848
MENDC 10: Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale	Projet approuvé en novembre 2003. Réalisation en cours et travaux sur le terrain entrepris en Turquie et prévus en Ouganda. Ce projet doit s'achever en 2006.	59 400
MENDC 15: Accroissement des capacités SPS aux niveaux national et régional	Projet approuvé en septembre 2004. Exécution en cours. Programme de formation mis au point et à l'essai. L'exécution doit commencer par la tenue de deux ateliers en septembre et octobre 2005. Le projet doit s'achever en 2006	130 614
MENDC 5: Base de données MENDC	Projet approuvé en juin 2003. Une base de données sur l'assistance technique dans le domaine SPS a été créée à l'adresse http://stdfdb.wto.org. Des activités de collecte des données ont eu lieu en juillet 2004 et d'autres doivent se tenir en juillet 2005. Les données concernent les années 2001-2003.	73 474

Tableau 2: État d'avancement des projets pour l'élaboration desquels le MENDC a consenti un don

Titre du projet	État d'avancement	Budget du projet (en dollars EU)
MENDC 38: Évaluation des besoins zoosanitaires et phytosanitaires des pays de la CARICOM et de leurs besoins en matière de laboratoires pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires	Projet approuvé en septembre 2004. Mise en œuvre actuellement retardée.	20 000
MENDC 62: Don pour l'élaboration d'un projet au Cameroun	Approuvé en septembre 2004. Consultant contacté. Travail sur le terrain en cours et axé sur l'application des "Directives relatives à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes officiels de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires" mises au point par la FAO. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 67: Don pour l'élaboration d'un projet sur l'aflatoxine au Malawi	Projet approuvé en mars 2005. Un cahier des charges est en cours d'élaboration avec la FAO, en vue de concevoir un projet visant à lutter contre les problèmes de contamination des cultures de paprika et d'arachides par aflatoxine après récolte.	20 000
MENDC 68: Don pour l'élaboration d'un projet concernant la coopération SPS des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale	Approuvé en mars 2005. Cahier des charges en cours d'élaboration, l'objectif étant qu'un consultant appuie les efforts de coopération régionale entre pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale concernant les mesures SPS.	20 000
MENDC 63: Don pour l'élaboration d'un projet au Bénin	Approuvé en mars 2005. Consultant contacté. Travaux sur le terrain en cours et axés sur l'application des Directives relatives à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes officiels de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires mises au point par la FAO. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 61: Don pour l'élaboration d'un projet au Cambodge	Approuvé en mars 2005. Consultant contacté. Travaux sur le terrain en cours au Cambodge. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 64: Don pour l'élaboration d'un projet à Djibouti	Projet approuvé en mars 2005. Consultant contacté pour effectuer des recherches sur le terrain et concevoir un projet concernant le secteur des animaux sur pied à Djibouti. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 65: Don pour l'élaboration d'un projet en Guinée	Projet approuvé en mars 2005. Consultant recruté en vue de tirer parti de l'évaluation, faite par la CNUCED, des coûts qu'entraîne l'application des mesures SPS dans le secteur des fruits tropicaux et de mettre au point la demande de don au titre du projet. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 66: Don pour l'élaboration d'un projet au Mozambique	Projet approuvé en mars 2005. Consultant recruté en vue de tirer parti de l'évaluation, faite par la CNUCED, des coûts qu'entraîne l'application des mesures SPS dans le secteur des fruits tropicaux et de mettre au point la demande de don au titre du projet. La demande de don devrait être présentée en septembre 2005.	20 000
MENDC 69: Don pour l'élaboration d'un projet au Yémen	Projet approuvé en mars 2005. Objectifs en cours d'élaboration, afin qu'un consultant puisse contribuer aux efforts déployés pour résoudre les problèmes SPS dans le secteur des pêcheries.	20 000

État du Fonds d'affectation spéciale du MENDC

7. Depuis l'adoption du Plan d'activité du MENDC en septembre 2004, le Mécanisme a attiré des engagements financiers d'un certain nombre de Membres. On trouvera au tableau 3 un état des engagements financiers dont le Mécanisme a fait l'objet depuis sa création. Les engagements financiers des donateurs ont assuré la viabilité à court terme du Fonds et permis de progresser de manière satisfaisante vers la réalisation d'un objectif selon lequel le Fonds serait doté de ressources de l'ordre de 5 à 7 millions de dollars chaque année. Le tableau 3 ne fournit pas un panorama des ressources dont le MENDC dispose actuellement.

Donateur Montant total **Observations** en dollars EU 900 000 La contribution de la Banque mondiale, provenant du Mécanisme Banque mondiale d'octroi de dons pour le développement, porte sur les années 2002 à 2005 et s'élève à 300 000 dollars par an. Le financement s'achève le 30 juin 2005. **OMC** 350 000 Une contribution de l'OMC, provenant du Fonds global d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique, a été effectuée durant les années 2002 à 2005, à concurrence de 100 000 dollars au cours des deux premières années et de 150 000 dollars au cours de la troisième année. La contribution de 2005 vise à couvrir les frais d'administration liés au fonctionnement du MENDC. France 131 493 La France a versé 100 000 dollars en août 2004. Danemark Le Danemark a versé une contribution au MENDC en janvier 2005. 468 284 Pays-Bas Les Pays-Bas ont versé 900 000 euros au cours d'une période de trois ans 1 183 500 s'achevant en 2004. Royaume-Uni 1 623 377 Le Royaume-Uni a signé un mémorandum d'accord avec l'OMC concernant le versement d'une contribution de 850 000 livres au MENDC, qui sera décaissée en deux versements en 2005. Le gouvernement canadien a fait une contribution de 400 000 dollars Canada 300 000 canadiens au MENDC en mars 2005.

Tableau 3: Contributions au MENDC depuis sa création

Coopération avec le Cadre intégré

- 8. Le Plan d'activité fixait un objectif selon lequel au moins 40 pour cent des ressources du Mécanisme devraient être consacrées à des projets dans les pays les moins avancés (PMA). Pour atteindre cet objectif, le MENDC a collaboré étroitement avec le Cadre intégré.
- 9. Dans le document G/SPS/GEN/545, on a passé en revue les problèmes liés aux normes SPS qui avaient été identifiés dans le contexte du Cadre intégré. Pour répondre à certains des besoins relatifs aux normes SPS indiqués par les PMA dans leur Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), le Groupe de travail MENDC a approuvé des dons pour l'élaboration de projets dans les six pays dans lesquels s'est tenu un atelier national de validation du Cadre intégré, à savoir, Cambodge, Djibouti, Guinée, Malawi, Mozambique et Yémen. Des consultants ont été recrutés pour entreprendre les activités de préparation des projets et les demandes de projets devraient être soumises pour examen au Groupe de travail du MENDC, lors de la réunion qu'il tiendra en septembre 2005.

ANNEXE I: PLAN DE TRAVAIL ACTUALISÉ POUR 2005

- 1. Le plan de travail pour 2005 est exposé dans les paragraphes 12 à 25 du document G/SPS/GEN/523. De nouvelles activités ont été ajoutées à ce plan, en conséquence de décisions prises par le Groupe de travail du MENDC en mars 2005. On trouvera ci-après un plan de travail actualisé pour 2005.
- 2. On peut établir une distinction dans les activités qui doivent être financées dans le cadre du plan de travail du MENDC pour 2005, selon qu'il s'agit d'activités nouvelles qui commenceront en 2005 ou d'activités en cours approuvées en 2003 et en 2004.

A. ACTIVITÉS NOUVELLES

MENDC 56: Renforcement des capacités en vue de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale

3. Un don pour la réalisation d'un projet a été approuvé en vue de l'élaboration d'un manuel de bonne pratique pour une alimentation animale. Il s'agira là d'un guide pratique au Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale, qui a été adopté par la Commission du Codex en 2004. Ce manuel sera diffusé dans le cadre de cinq ateliers régionaux, aux fins de l'application du Code du Codex. Ces ateliers auront lieu au Brésil, en Chine, en Égypte, au Kenya et en Inde en 2005 et en 2006. Le manuel et les ateliers feront connaître aux principales parties prenantes (pouvoirs publics, éleveurs de bétail sur pied et représentants de l'industrie de l'alimentation animale) les critères à respecter pour produire des aliments pour animaux remplissant les conditions de sécurité requises, les bonnes pratiques agricoles, les normes BPF et la méthode HACCP (analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise) aux fins du développement et de la durabilité à long terme de l'industrie des aliments pour animaux et le secteur de l'élevage. Ce projet sera réalisé par la International Feed Industry Federation (IFIF), ONG internationale qui regroupe les associations et fédérations nationales et régionales de producteurs d'aliments pour animaux, ainsi que la FAO et un partenaire dans un pays en développement.

MENDC 37: Assistance aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre de la NIMP n° 15 (Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international)

- 4. Ce projet sera mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV, en collaboration avec plusieurs organismes des pouvoirs publics, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Service canadien des forêts, le Département de l'agriculture des États-Unis et des experts gouvernementaux du Chili, de la Jamaïque, de la Malaisie, de l'Afrique du Sud, de la Suède et du Royaume-Uni. L'objectif du projet est de faciliter la compréhension de la NIMP n° 15 par les pays en développement et les pays les moins avancés afin d'assurer la mise en œuvre de la norme et de réduire au minimum la désorganisation des échanges. Le projet comprendra essentiellement trois activités:
 - un atelier destiné à donner aux Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) des informations et des orientations sur la mise en œuvre de la NIMP n° 15, à analyser les difficultés de mise en œuvre et à réunir un consensus sur la manière de résoudre les problèmes de mise en œuvre d'une manière systématique dans le monde entier. Cet atelier s'est tenu à Vancouver (Canada), du 28 février au 4 mars 2005;
 - l'élaboration de matériels de formation afin de donner aux ONPV des orientations sur la mise en œuvre de la NIMP n° 15; et

- l'élaboration de plans de mise en œuvre aux fins de la mise en œuvre de la NIMP n° 15 au niveau national, conjointement avec les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé.
- 5. Ce projet vise à développer la capacité des pays et des fonctionnaires nationaux chargés de la protection des végétaux à mettre en place une infrastructure et des systèmes appropriés pour la mise en œuvre de la NIMP n° 15. La mise en œuvre systématique au niveau mondial protégera les ressources naturelles, réduira la propagation des ravageurs des végétaux et développera l'accès des pays aux marchés et leur capacité d'entretenir des échanges commerciaux.

MENDC 13: Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de certaines régions d'Afrique pour développer la capacité du secteur public et du secteur privé à respecter les normes sanitaires aux fins du commerce international du bétail sur pied et des produits animaux

- 6. L'OIE prévoit d'entreprendre, en collaboration avec la FAO, la Banque mondiale et la Représentation régionale de l'OIE en Afrique la réalisation d'un projet consistant à élaborer des stratégies régionales pour accroître les capacités des services vétérinaires africains et d'autres parties prenantes aux fins de l'exportation du bétail sur pied et des produits animaux. Le projet comprend les mesures suivantes:
 - un examen sur le terrain de la capacité actuelle à mettre en place et à faire fonctionner, conformément aux normes sanitaires applicables au commerce international énoncées dans l'Accord SPS, des services vétérinaires modernisés dans certaines commissions économiques régionales africaines, un accent particulier étant mis sur la collaboration entre le secteur public et le secteur privé;
 - un examen sur dossiers pour faire le point sur les initiatives nouvelles concernant le renforcement des services vétérinaires, y compris le partenariat entre secteur public et secteur privé pour la mise en application des normes sanitaires;
 - l'élaboration de projets de stratégie régionale de renforcement des capacités publiques et privées à développer les exportations de produits animaux et à protéger la santé des ressources animales nationales et la santé publique;
 - des ateliers au niveau politique dans chacune des deux régions aux fins de l'examen de ces stratégies;
 - l'élaboration de projets pilotes par pays prévoyant l'amélioration et la modernisation des services vétérinaires et des partenariats entre secteur public et secteur privé dans chacune des deux zones sélectionnées; et
 - l'élaboration d'un ensemble d'outils pour développer l'application des normes zoosanitaires, y compris des modules de formation, etc.
- 7. Un des pays pilotes choisis sera un pays africain ayant identifié les questions zoosanitaires comme domaine d'action prioritaire dans le contexte du processus du Cadre intégré. La mise en œuvre du projet devrait commencer en 2005, une fois que l'OIE aura présenté un plan de mise en œuvre.

MENDC 38: Évaluation des besoins zoosanitaires et phytosanitaires des pays de la CARICOM et de leurs besoins en matière de laboratoires pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires

8. Un don au secrétariat de la CARICOM a été approuvé pour l'élaboration d'un projet qui consiste à évaluer les besoins zoosanitaires et phytosanitaires des pays de la région et leurs besoins en matière de laboratoires pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le don servira à aider le secrétariat de la CARICOM à concevoir un projet de renforcement des capacités de laboratoire régionales existantes et à éviter que des ressources fassent double emploi au niveau national. Le don est actuellement en attente, pendant que le secrétariat de la CARICOM met en place les arrangements nécessaires à la préparation du projet.

MENDC 62: Formation aux normes au Cameroun

9. Le Groupe de travail du MENDC a approuvé un don pour aider le gouvernement du Cameroun à élaborer un projet sur la base des besoins d'assistance technique déterminés dans le document G/SPS/GEN/401. À titre préliminaire, le consultant appliquera les Directives relatives à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes officiels de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires mises au point par la FAO pour évaluer le système existant au Cameroun; sur la base de cette évaluation, il établira la nécessité d'un projet et concevra ce projet. Un descriptif de projet devrait être présenté en temps voulu pour la réunion de septembre du Groupe de travail du MENDC.

MENDC 67: Respect des normes SPS au Malawi et diversification de la production d'arachides et de paprika

10. Il ressort de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Malawi que la diversification agricole dans les cultures d'arachides et de paprika est entravée par des problèmes liés aux pratiques après-récolte, en particulier la contamination par aflatoxine. Pour résoudre ce problème, le Groupe de travail du MENDC a approuvé un don pour l'élaboration d'un projet. Des discussions concernant le cahier des charges sont actuellement en cours avec la FAO.

MENDC 68: Assistance au Secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale concernant la coopération régionale SPS

11. Le Groupe de travail du MENDC a approuvé un don en vue d'élaborer une proposition de projet d'appui à la coopération régionale SPS entre pays de l'ASACR. Ce projet trouve son origine dans l'EDIC du Népal qui a fait apparaître que les exportateurs népalais de produits agricoles sont tributaires du marché indien et qu'une coopération régionale s'agissant des problèmes SPS est nécessaire. Ce projet tirera parti des travaux déjà entrepris par la FAO au sujet de l'harmonisation des normes nationales relatives aux produits alimentaires avec les normes du Codex. Des discussions se tiennent actuellement avec les pouvoirs publics indiens au sujet du cahier des charges du projet.

MENDC 63: Don pour l'élaboration d'un projet au Bénin

12. L'Institut international d'agriculture tropicale (qui fait partie du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) a présenté un certain nombre de demandes de dons pour la réalisation d'un projet au Groupe de travail du MENDC, lors de sa réunion de mars. Le Groupe a estimé que deux des demandes étaient intéressantes, mais devaient être révisées avant que le financement puisse être approuvé. Pour aider à reformuler ces propositions de projets, un consultant a été recruté pour collaborer avec l'Institut international d'agriculture tropicale. Ce consultant appliquera également les Directives relatives à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes officiels de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires mises au point par la FAO pour évaluer le système existant au Bénin.

MENDC 61, 64, 65, 66 et 69: Dons pour l'élaboration de projets au Cambodge, à Djibouti, en Guinée, au Mozambique et au Yémen

13. Sur la base de l'analyse des Études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) présentées dans le document G/SPS/GEN/545 et afin d'assurer des synergies entre le Cadre intégré et le MENDC, le Groupe de travail du MENDC a approuvé des dons pour l'élaboration de projets dans cinq pays les moins avancés, lors de sa réunion de mars 2005. Les cahiers des charges ont été arrêtés et les consultants ont été recrutés dans le cas de tous les pays, à l'exception du Yémen, où on met la dernière main au cahier des charges. Des activités sont en cours au Cambodge, à Djibouti, en Guinée et au Mozambique. En Guinée et au Mozambique, les activités préparatoires tirent parti des travaux réalisés par la CNUCED sur le coût qu'entraîne l'application des mesures SPS dans le secteur des fruits tropicaux. Dans tous les pays, le cahier des charges demande explicitement une coordination avec les activités en cours et futures financées par les donateurs ainsi que l'établissement de relations avec les points de contact locaux du Cadre intégré.

B. ACTIVITÉS EN COURS

MENDC 14: Projet de l'OIE relatif à l'évaluation de la capacité vétérinaire

14. Un outil de diagnostic spécifique capable d'évaluer la capacité des services vétérinaires nationaux à se conformer aux obligations zoosanitaires internationales avec efficacité et de manière durable est en cours d'élaboration. Cet instrument permettra de mesurer la capacité de divers pays grâce à un inventaire des fonctions et des ressources disponibles pour respecter les obligations zoosanitaires conformément aux normes de l'OIE. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ce projet. L'OIE a mis au point les versions anglaise et espagnole de cet outil et l'a appliqué à des pays pilotes des Amériques. Il va maintenant l'appliquer à des pays pilotes d'Afrique et lui apportera ensuite toutes modifications nécessaires. Un des pays africains pilotes choisis sera un pays qui a identifié la santé animale comme domaine d'action prioritaire dans le contexte du processus du Cadre intégré. Un certain nombre d'organisations se sont déjà montrées intéressées par l'application de l'outil dans d'autres pays du monde.

MENDC 20: Plans nationaux axés sur le développement dans le domaine SPS

15. Ce projet a pour but de faciliter le renforcement des capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les secteurs privé et public. Pour atteindre ce but, il faudra proposer une méthode de planification qui tienne compte des objectifs économiques et qui encourage une relation de coopération entre les donateurs et les parties prenantes des secteurs public et privé dans les pays bénéficiaires. Le projet fera la démonstration, dans certains pays, d'une approche intégrée de la planification et de l'exécution des activités de renforcement des capacités SPS, en mettant particulièrement l'accent sur l'élargissement de l'accès aux marchés d'exportation pour les produits agricoles et alimentaires, ainsi que pour les produits de la pêche, de l'horticulture et de la foresterie des pays en développement. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres sur une base restrictive et le CEAS d'Agra a été désigné pour exécuter le projet. Les méthodes mises au point par le sous-traitant sont actuellement examinées et l'exécution sur le terrain devrait commencer en septembre 2005 en Ouganda et au Pérou. Le projet devrait s'achever en 2006.

MENDC 19: Arrangements types pour une participation au niveau national des parties prenantes aux activités SPS

16. Ce projet a pour but d'améliorer les flux de renseignements liés aux mesures SPS ainsi que l'échange d'informations entre les secteurs public et privé, ce qui aura des retombées positives pour l'accès aux marchés. Dans une perspective plus large, l'objectif poursuivi est d'améliorer la capacité

des parties prenantes des secteurs public et privé des pays en développement à travailler dans un système commercial international qui applique des normes rigoureuses en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de protection de la santé des animaux et de préservation des végétaux. Cette amélioration de la capacité institutionnelle devrait se traduire par une amélioration des résultats à l'exportation. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres sur une base restrictive et une société de services de consultants, Abt Associates, a été désignée. L'exécution du projet a commencé au début 2005 par des travaux sur le terrain au Paraguay et à Sri Lanka. Le projet devrait s'achever en 2006.

MENDC 9: Programme type pour élaborer des normes alimentaires dans le cadre d'une analyse des risques

17. Ce projet vise à accroître la capacité des pays à faible revenu d'Asie à utiliser des techniques d'analyse des risques pour élaborer leurs propres normes alimentaires, à participer au processus de normalisation du Codex et à comprendre et respecter, dans l'élaboration de ces normes, les obligations internationales qui découlent des Accords pertinents de l'OMC. Il offrira un modèle pour la mise en œuvre de ce programme dans d'autres régions du monde. Le projet est financé en partie par le MENDC et en partie par des sources de la FAO. La mise en œuvre a été retardée par des problèmes administratifs et devrait commencer au deuxième semestre de 2005.

MENDC 10: Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale

18. Ce projet s'inspire des travaux menés par la FAO sur le Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale. Le Portail est une source d'information précieuse sur les normes internationales et les législations et réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé animale et à la préservation des végétaux. Le but du projet est d'étendre le champ du Portail, à titre de projet pilote, à un pays moins avancé (l'Ouganda) et à un pays en développement à revenu moyen (la Turquie). Le projet sera financé en partie par le MENDC et en partie par des sources de la FAO. La mise en œuvre a commencé début 2005, après un délai passé à résoudre des problèmes administratifs. Il est prévu d'effectuer de nouveaux travaux sur le terrain pendant le second semestre de 2005, en Ouganda.

MENDC 15: Accroissement des capacités SPS aux niveaux national et régional

19. Ce projet a été révisé afin qu'un programme de formation à l'intention des délégués auprès de l'OIE soit élaboré et que cette formation soit dispensée par les bureaux régionaux de l'OIE. Le premier atelier pilote s'est tenu en avril 2005, après l'élaboration du programme d'enseignement. Le programme de formation débutera immédiatement après deux ateliers régionaux de l'OMC prévus fin 2005 (l'un pour les pays francophones d'Afrique, l'autre pour les pays de l'ANASE) et de nouvelles activités sont prévues pour 2006. Le projet vise à contribuer à une meilleure coordination au niveau régional entre les partenaires du MENDC en ce qui concerne à la fois les activités courantes et la fourniture de l'assistance technique.

MENDC 5: Base de données MENDC

20. Une base de données sur l'assistance technique dans le domaine SPS a été créée au dernier trimestre de 2003. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: http://stdfdb.wto.org. Elle a pour objet de donner un aperçu des activités d'assistance technique liée aux mesures SPS, prévues ou exécutées; de faciliter la coordination entre les organisations partenaires participant au MENDC; de permettre l'échange de renseignements entre les organisations, créant ainsi des possibilités d'identifier les lacunes et d'exploiter les synergies; et de contribuer à réduire au minimum et/ou à éviter les

doubles emplois dans la fourniture de l'assistance technique. Il est prévu de réaliser un nouveau travail de collecte de données en juillet 2005.

Site Web du MENDC

21. Un site Web a été créé pour le MENDC à l'adresse suivante: www.standardsfacility.org. Outre des renseignements sur le MENDC et sur la manière de présenter une demande, chacune des organisations partenaires a donné accès à ses matériels de formation sur les normes liées aux mesures SPS. Le site est en cours de mise à jour et d'autres matériels seront ajoutés en 2005 dans le cadre de la fonction de coordination du Mécanisme. Il va aussi pouvoir progressivement être consulté en français et en espagnol.